

**COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU 13 OCTOBRE 2020**  
**PAR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR**

Début d'audience : 17h30

Etaient présents :

- M. BARBRE, DRCPN
- M. VEAUX, DGPN
- M. DARMANIN, Ministre
- M. BRUGERE, conseiller social du MI
  
- M. GAYRARD, secrétaire général
- Mme ACART, secrétaire nationale

Cette audience avait pour but de permettre au ministre de faire un point sur l'évolution des différents chantiers en cours.

Le MI a débuté cette réunion par le rappel de son soutien sans faille aux agents de la PN en soulignant la brutalité de la récente actualité. Il veut être aux côtés de ceux qui se sentent lâchés par l'Institution et pas soutenus par l'opinion publique.

**S'agissant de cette rencontre, le MI a trois objectifs :**

1. Nous exposer les priorités du Ministère et en préciser la méthode ;
2. Détailler les moyens obtenus pour la police dans le cadre du budget 2021 et de *France Relance* ;
3. Echanger sur les chantiers à venir, notamment celui du livre-blanc.

**Les 3 priorités du MI:**

- Mener une lutte implacable contre les stupéfiants
- Lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants
- Imposer les valeurs de la République sur tout le territoire national.

Le MI insiste sur le fait que ces priorités doivent mobiliser tous les agents de la police nationale, et pas simplement ceux qui sont en uniforme.

**Sur la méthode.**

**La méthode qu'il souhaite mettre en œuvre n'est pas, comme il est souvent entendu, « une**

## **politique du chiffre » mais bien « une politique du résultat ».**

- Ce que le MI souhaite, c'est **rendre compte aux Français des résultats significatifs obtenus par les services du ministère de l'Intérieur, et davantage valoriser notre travail.**

Le MI sait que pour parvenir à obtenir des résultats, il faut des moyens. Le premier rôle du ministre est de s'assurer que l'intendance suit.

Dans ce budget, comme annoncé dès ma prise de fonction, nous avons donné la priorité au « quotidien des policiers du quotidien » pour reprendre la formule de l'un d'entre vous.

Le budget total de la police connaîtra ainsi une augmentation d'environ 325 M€ par rapport à l'an dernier, dont 142 M€ pour l'investissement et le fonctionnement (+15% par rapport à la LFI 2020).

Hausse du budget d'équipement de 15 M€ (+13%) Hausse du budget véhicules de 125 M€ (+230%) Hausse inédite de l'action sociale ministérielle de 10 M€ (+18%) ; Hausse du budget immobilier de 12 M€ (+10%),

Ces chiffres sont importants mais cela restera du sable s'ils ne se traduisent pas par une amélioration concrète de la situation sur le terrain. Aussi, comme indiqué pour l'opération « Poignées de porte », il compte sur notre concours pour faire remonter les dysfonctionnements constatés ou les engagements non-tenus.

**Le MI investit aussi dans le capital humain, car la grande force de la police ce sont les femmes et les hommes qui la font vivre :**

La poursuite de l'indemnisation des heures supplémentaires, qui est une manière de mieux rémunérer notre travail : le MI a l'intention de poursuivre la campagne d'indemnisation des HS.

Il nous sera proposé par la DGPN **un système mixte qui a sa préférence** entre l'obligation pour les agents disposant d'un stock supérieur ou égal à 500 heures et le volontariat pour les autres.

Le MI nous annonce **qu'il a décidé de la revalorisation pour 2021 des heures supplémentaires de +6% (passage de 12,47 € à 13,25 €).**

**L'harmonisation des conditions de compensation des astreintes entre personnels du ministère.** Une différence existe en effet entre personnels du SG et de la PN et sera supprimée avant le début de l'année prochaine. Le coût de cette mesure est de 2 M€ : pour un agent qui fait une semaine totale d'astreinte, cela augmentera son indemnisation de 28,5€.

**La réforme des personnels de la police technique et scientifique** : leur métier a changé, ils attendent légitimement que leur statut change avec lui.

Cette réforme est sur la table depuis plusieurs années mais n'a jamais été engagée.

Le MI propose de mettre en œuvre une mesure d'exhaussement des personnels de la catégorie C en catégorie B mais également de dynamiser les parcours de carrière des techniciens (B) et ingénieurs (A) de la PTS. Nous y consacrons près de **3M€ dans le budget** de cette année.

**Cette réforme est une première étape qui appelle un travail plus approfondi pour compléter les mesures prévues pour les techniciens et les ingénieurs de la police technique et scientifique, en vue de nouvelles décisions dès l'année prochaine**, dans le cadre du chantier sur l'encadrement qu'il évoquera plus loin et **selon le même calendrier que ce chantier (printemps 2021)**.

Enfin, il a fait part au Président de la République du déséquilibre constaté sur les décorations.

\* \* \*

**Le MI souhaite enfin nous parler de l'avenir :**

**De nouveaux chantiers à lancer :**

- **La police doit faire sa « révolution managériale » : il souhaite l'ouverture d'un grand chantier sur l'encadrement.** Il nous propose l'ouverture d'un cycle de discussions intégrant représentants des encadrants mais également des encadrés, personnels actifs, administratifs, techniques et scientifiques. **Cet objectif doit être d'atterrir au printemps prochain dans la perspective de la construction du PLF22.** Tous les sujets seront mis sur la table, avec des réflexions par corps et entre les corps : leviers RH pour les managers, déconcentration des moyens, sujets indemnitaires, logement, etc. Il nous reviendra de lui proposer un « menu des discussions ».

- **La formation doit redevenir centrale dans la Police** : il a déjà exprimé le constat d'un manque de formation des jeunes policiers.

Et parce qu'il faut de la transversalité, mais également renforcer les formations initiales et continue au sein de la Police, il nous annonce donc **la création de l'Académie de Police**. Le préfigurateur ou la préfiguratrice sera **désigné(e) avant la fin novembre**.

Elle concernera l'ensemble des corps, les personnels actifs et scientifiques.

- **Sur l'action sociale, le MI veut aller plus loin** : le Gouvernement va se positionner prochainement sur la protection sociale complémentaire. Il va proposer au PM et à la ministre de la

fonction publique que le MI soit en pointe sur ce chantier. Il sait également que des engagements ont été pris en matière de transport sous le précédent quinquennat qui n'ont jamais trouvé leur traduction : il s'engage à ce que nous identifions ensemble un périmètre pertinent et relancer les discussions avec la SNCF.

### **Intervention de Benjamin GAYRARD pour le SNPPS:**

Au titre du SNPPS, cette annonce de vouloir engager des discussions sur le volet statutaire de la Police Scientifique est une bonne nouvelle. Les attentes sont nombreuses pour l'ensemble des personnels et sont portées de longue date par notre OS et celles représentatives des scientifiques. Cependant, au préalable, il serait opportun de finaliser le protocole de 2016 qui prévoyait la création de la première prime intégrée aux droits à retraite pour les policiers scientifiques, l'ISSPTS et pour lequel était prévu une clause de revoyure en 2018 qui n'a, pour l'instant, pas été exercé et qui pourrait l'être avec profit : pour l'instant cette prime s'exerce de la même manière pour tous les agents en fonction de leur corps et sans distinction.

Ensuite, les attentes sont nombreuses sur la question statutaire et le pyramidage des corps C'est un sujet l'on porte depuis longtemps : la nécessité de reconnaître une réelle évolution des missions de police scientifique.

Des agents de Police scientifique qui sont recrutés en catégorie C (niveau 3<sup>ème</sup>) alors qu'ils interviennent de manière en autonomie sur des scènes d'infraction ou qui encadrent des services d'une dizaine de personnes, ce n'est pas représentatif de la réalité.

Pour les techniciens et les ingénieurs il est nécessaire de reconnaître des missions d'expertise ou d'encadrement qui ont largement évoluées depuis l'époque où les agents étaient recrutés en tant qu'Aides Techniques de Laboratoire.

Pour mémoire, les techniciens lorsqu'ils ont été substitués à la tête des services territoriaux de police scientifique ont pris des postes d'officiers la plupart du temps.

Pour cela, il est important que le pyramidage qui semble vouloir s'entamer par un travail sur les agents de la catégorie C porte sur l'ensemble des corps. Cela afin d'éviter un tassement important de notre filière et une déstructuration des anciennetés ainsi que des postes d'encadrement intermédiaires. je voudrais également rebondir sur la position tenue par mes collègues du SNAPATSI sur la question des nomenclatures.

Pour l'instant les postes de policiers scientifiques ne sont pas nomenclaturés !

Nous attendons depuis longtemps une réelle nomenclature de ces postes permettant un pilotage ouvrant sur des évolutions de grades ou identifiant des responsabilités importantes. L'absence de déploiement de cette nomenclature est un frein à la substitution puisqu'elle ne permet pas d'identifier des cadres amenés à prendre des postes à responsabilité importante mais

également elle est d'autant plus incompréhensible qu'une nomenclature est prête pour le corps des Ingénieurs. Cela nous a été confirmé lors de nos échanges avec la préfiguration du SNPS qui nous a indiqué qu'elle était prête à être déployée et donc que l'on pouvait avancer rapidement sur ce point.

Pour le corps des Techniciens, les postes doivent être également nomenclaturés mais représentent beaucoup plus de postes et on peut comprendre que les travaux prennent plus de temps avec la réforme récente des services territoriaux.

Sur la question de la formation, nous sommes en faveur de la mise en œuvre d'une académie de Police avec l'intégration des formations de policiers scientifiques au sein de cette académie.

Dans le but de rationaliser la formation : pour l'instant, nous rencontrons des décalages importants entre la capacité de formation et le nombre de recrutements ; mais également parce que l'intégration de la formation de policiers scientifiques au sein de l'académie de police permettrait un vrai travail d'acculturation des personnels scientifiques.

Cette acculturation se fait, pour l'instant, au fil de l'eau dans les services après affectation.

Les réflexions sur la réforme statutaire doivent tenir compte de la question de la retraite. Elle a été soulevée lors des précédents travaux avec une demande de l'extension de la reconnaissance de l'Art 36 pour l'exposition au danger des personnels scientifiques qui a été repoussée.

Cet élargissement de l'art 36 reconnaîtrait la réalité des missions de PTS qui se déroulent sur le terrain avec l'obligation de porter un gilet pare-balle dont les personnels sont dotés dès leur prise de poste.

Pour terminer sur un point de détail à propos des visuels sur les cartes de police, je rappelle que les cartes professionnelles des agents de PTS portent la mention POLICE mais sans la notion de réquisition. Si les agents n'en sont pas encore dotés cela fait suite à un manque de volonté des services gestionnaires qui ne déclenchent pas le renouvellement de la carte.

### **Le MI reprend la parole**

Il conclut en nous précisant que nous avons la chance d'être reçu par le PR et qu'il faut bien utiliser ce temps d'échange en n'abordant que des sujets qui relèvent du PR à savoir, par exemple, le problème de la réponse pénale (le garde des sceaux sera présent), la protection de

policiers.

Sur la politique du chiffre : il s'agace et rappelle qu'il est question de résultats et non de chiffres. Il doit rendre compte au près du parlement de l'activité du Ministère et n'est pas du tout choqué de nous demander des explications sur les résultats.

Sur l'encadrement : il souhaite que le chantier pour les officiers et les commissaires soit terminé au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Sur la préfiguration de l'académie de police, en novembre sera nommé un ou une préfiguratrice pour la PN, OUI la police scientifique sera présente !

Le MI veut absolument terminer les chantiers ouverts signés par les MI précédents et les OS. Qu'ils aboutissent d'ici le 1<sup>er</sup> semestre prochain.

Tant que ces dossiers ne sont pas complètement réglés, il n'avancera pas sur autre chose.

### **La parole est donnée ensuite au DGPN :**

A propos de la politique du résultat qui entraîne une charge supplémentaire pour les chefs de services.

80% des données qui sont nécessaires à l'établissement de ces comptes-rendus mensuels sont disponibles dans des bases de données qui existent et ne nécessitent pas une action particulière de la part des services.

Il peut arriver que, ici ou là, il existe des initiatives malheureuses alors n'hésitez pas nous le faire savoir pour tenter de corriger ce problème.

Pour les équipements individuels, parmi un certain nombre d'équipement, on prévoit l'achat de 50 000 tablettes NEO ou écrans ou téléphones...

Pour la réforme de la PTS, les questions qui ont été posées par les trois OS, l'exhaussement des C en B, l'amélioration des taux promouvables/promus des techniciens et ingénieurs PTS sur 4 ans, création de 40 emplois fonctionnels de chef d'unités de Police Scientifique pour les ingénieurs, l'élargissement des emplois fonctionnels pour les ingénieurs de façon à anticiper l'évolution des métiers de la Police scientifique, on voit que ces corps là de la Police Nationale n'ont pas été oubliés.

Pour l'académie de police, très prochainement la désignation d'un préfigurateur en étroite liaison avec les OS. Il ne s'agira pas nécessairement d'un site unique mais d'une gestion commune des formations.

Le MI nous propose de nous revoir mi-novembre en présentiel ou en visioconférence pour parler spécifiquement du Livre Blanc.

Fin de l'audience : 20h00

